

# CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 29/08/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SIAEP DE GAILHAN

MAIRIE DE GAILHAN  
RUE DE L'ABRIVADO  
30260 GAILHAN

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE20-128634	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DU GARD
<b>Identification échantillon :</b>	LSE2008-57706-1	<b>N° Prélèvement :</b>	00143998
<b>N° Analyse :</b>	00145110	<b>Code PSV :</b>	000002418
<b>Nature:</b>	Eau de production (turb>2)		
<b>Point de Surveillance :</b>	STATION DU SYNDICAT DE GAILHAN		
<b>Localisation exacte :</b>	243 rue de l abrivado (accord Ars)		
<b>Dept et commune :</b>	30 SAINT-CLEMENT		
<b>UGE :</b>	0191 - SYNDICAT DE GAILHAN		
<b>Type d'eau :</b>	T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J		
<b>Type de visite :</b>	P1	<b>Type Analyse :</b>	S.MB
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SYNDICAT DE GAILHAN MAIRIE DE GAILHAN 30260 GAILHAN	<b>Motif du prélèvement :</b>	S1
<b>Nom de l'installation :</b>	STATION DU SYNDICAT DE GAILHAN	<b>Type :</b>	TTP
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 26/08/2020 à 08h38 Réception au laboratoire le 26/08/2020 à 14h00 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BUCHET Caroli Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	CHLORE	<b>Code :</b>	002082

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 26/08/2020 à 18h06

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b> Température de l'eau	119-MB	24,1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
pH sur le terrain	11S-MB	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11S-MB	0.20	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	11S-MB	0.25	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11S-MB	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11S-MB	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0 #
Escherichia coli (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000 NF EN ISO 7899-2	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000 NF EN ISO 7899-2	0	#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfite-réducteurs (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Turbidité	11S-MB	0.42	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	1	0.5 #
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique brute à 25°C	11S-MB	709	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #

11S-MB ANALYSE (S.MB) RECONTROLE BACTERIO (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Jean-christophe D'OLIVEIRA  
Directeur Qualité

